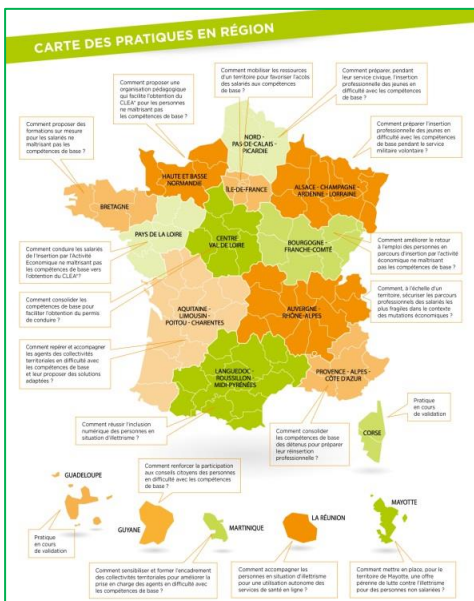


Faire connaître les réussites pour que l'illettrisme recule.

Depuis sa création, l'ANLCI met à disposition de ceux qui agissent des repères simples, des outils et des guides de bonnes pratiques pour qu'ils n'aient pas à réinventer ce qui existe déjà. Parce qu'elles sont mieux connues et mieux diffusées, **les solutions qui ont fait leur preuve deviennent la source de recommandations pour agir plus fortement et plus efficacement.** Cette méthode de travail accélère la mise en place de réponses nouvelles contre l'illettrisme et joue un rôle très important dans la démultiplication des solutions proposées aux



personnes.

De septembre 2015 à décembre 2017, avec

l'aide du Fonds social européen, l'ANLCI poursuit son programme de diffusion des bonnes pratiques, le **Forum permanent des pratiques** avec un objectif majeur : **identifier et mutualiser les bonnes pratiques, expliquer les facteurs de réussite et les freins pour mettre à disposition des acteurs et des partenaires des outils simples, concrets et efficaces.**

Pour cette nouvelle génération du Forum permanent des pratiques deux priorités seront données à l'ensemble des travaux :

- **La lutte contre la fracture numérique** : valoriser toutes les initiatives qui concourent à la réduction de la fracture numérique.

- **La prise en charge des personnes les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi** : une attention particulière sera accordée aux solutions proposées en matière de repérage, d'orientation et de prise en charge de l'illettrisme dans le cadre professionnel.

Les bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme mises en place pour les personnes sous-main de justice seront aussi prises en compte.

[Téléchargez la carte des pratiques en région](#)

Les quatre étapes de la démarche

Etape 1/ Identification des bonnes pratiques locales. Dans chaque région, en lien avec le chargé de mission ANLCI du territoire, les bonnes pratiques sont identifiées, ainsi que les acteurs les mettant en œuvre.

Etape 2/ Formalisation des bonnes pratiques et rédaction de guides pour agir. Accompagné par un expert missionné par l'ANLCI, les acteurs sont invités à participer à un atelier : description de leurs pratiques, de leurs méthodes de prise en charge de l'illettrisme, des conditions de réussite et des écueils à éviter. Ce travail conduira l'expert à rédiger un guide pratique, véritable mode d'emploi pour agir.

Etape 3/ Partage des bonnes pratiques dans chaque région de la mi-octobre à la fin du mois de novembre. Une fois les bonnes pratiques formalisées, une rencontre régionale est organisée pour donner une plus grande lisibilité au travail de l'atelier, partager les pratiques, améliorer le service rendu aux personnes, faire émerger une compétence collective, renforcer le réseau des intervenants contre l'illettrisme.

Etape 4/ Diffusion des bonnes pratiques et des guides pour agir au niveau national. Sur l'ensemble du territoire, l'ANLCI assure la diffusion des bonnes pratiques via une plateforme internet, véritable « banque » d'outils et de ressources mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent agir contre l'illettrisme sans trop savoir comment s'y prendre. L'ANLCI organisera une rencontre nationale de clôture à Lyon en juin 2017.

Les dates clés du Forum.

- Septembre - Décembre 2015** : Identification des bonnes pratiques locales
- Janvier - Juin 2016** : Formalisation des bonnes pratiques et rédaction de guides pour agir.
- 2 et 3 juin 2016** : Journées Nationales du Numérique pour valoriser toutes les initiatives qui concourent à la réduction de la fracture numérique et faire le point sur l'utilisation du numérique dans les méthodes pédagogiques destinées aux adultes en situation d'illettrisme
- Octobre - Décembre 2016** : Organisation de rencontres régionales pour partager les bonnes pratiques.
- 2017** : Diffusion des bonnes pratiques et des guides pour agir et organisation d'un événement national.

Accès à l'emploi et vie professionnelle.



Lancement du certificat CléA.

Le 21 janvier dernier, les partenaires sociaux et le Comité paritaire national pour l'emploi et la formation (Copanef) ont lancé le site CléA qui comporte de nombreuses informations très utiles et une présentation animée du certificat. A cette occasion, le tout premier diplôme CléA a été remis. [En savoir plus.](#)



Publication d'un panorama des pratiques de lutte contre l'illettrisme des OPCA et OPACIF.

L'ANLCI et le FPSPP animent un réseau d'Opcva et d'Opacif afin d'organiser la capitalisation des avancées sur les champs de la lutte contre l'illettrisme en entreprise. En 2014, un important travail de capitalisation des bonnes pratiques des Opcva et Fongecif a été réalisé afin d'offrir une meilleure visibilité sur les actions qui ont fait leur preuve et sur la manière dont elles ont été conduites. [Télécharger le document.](#)



Améliorer les savoirs de base des apprentis – Formation.

Le 10 mars 2016, l'ANLCI propose une formation "Améliorer les savoirs de base des apprentis" qui permettra aux participants de prendre en main la démarche expérimentée par l'ANLCI pour renforcer les compétences de base des apprentis. La formation du 10 mars permettra d'en comprendre la philosophie, d'en connaître les évolutions récentes, et d'accompagner les CFA souhaitant mettre en œuvre cette démarche. [En savoir plus.](#)

Education, culture.



Uniformation inscrit des formations « Lutte contre l'illettrisme » dans les catalogues de branches.

Uniformation propose pour le catalogue national 2016 « Métiers de l'Économie Sociale, de l'Habitat Social et de la Protection Sociale » une trentaine d'actions de formations réparties sur près de 400 sessions sur le territoire national et destinées à environ 3 500 stagiaires. Dans ce cadre, deux actions de formations seront dédiées à la lutte contre l'illettrisme : « **Illettrisme : repérer pour orienter, accueillir et accompagner les publics** » et « **Compétences clés, CléA, savoirs de base : de quoi parle-t-on ?** ». Ces formations se dérouleront pour la plupart aux mois de mai et de juin à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Bordeaux. Il convient de noter que c'est les réseaux des CRI et des CAFOC qui ont proposé une réponse commune à cet appel d'offre.

Uniformation propose aussi dans le [catalogue national de la branche animation](#) une nouvelle action de formation dans laquelle l'ANLCI interviendra pendant une demi-journée.

Focus en régions.

La préfecture de l'Aisne se mobilise contre l'illettrisme.



Le taux d'illettrisme en Picardie s'élève à 11 %, soit 3 points de plus que le taux national. Le Préfet de l'Aisne, Raymond Le Deun, a donc souhaité faire de l'illettrisme un enjeu fondamental. Une journée de sensibilisation et de formation a ainsi été organisée le 14 janvier 2016 en préfecture. Acteurs nationaux, comme l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et régionaux étaient réunis pour présenter des outils et livrer des retours d'expérience sur les bonnes pratiques qu'ils ont engagées. Une session de formation a également été proposée aux participants par le Centre Ressources et la correspondante de l'ANLCI en Picardie Anne Boidin.

« Chacun, à son niveau, a un rôle à jouer », a rappelé le Préfet à l'occasion de cette journée. Il a ajouté : "Il s'agit d'une priorité de l'Etat". Ainsi, tous dispositifs confondus, les budgets consacrés à la lutte contre l'illettrisme dans l'Aisne sont passés de 150 000 euros en 2015 à 500 000 euros cette année. [Reportage et interviews sur le site de France télévision.](#)

13 Plateformes de lutte contre l'illettrisme en Bourgogne-Franche Comté.



Ces plateformes ont pour objectif d'accueillir, de positionner et d'orienter des personnes en situation d'illettrisme vers des actions de formation, d'assurer l'élaboration du parcours de formation et le suivi de personnes souhaitant améliorer ou acquérir les savoirs de base. En 2014, ce sont 3280 personnes qui ont été reçues par les 33 professionnels et 585 bénévoles de ces plateformes. [En savoir plus.](#)



Lancement de la 3ème édition des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme.

Les Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme ont été initiées par l'ANLCI pour susciter une prise de conscience sur l'illettrisme et faire connaître les solutions à travers des manifestations de proximité.

Vous portez une action qui répond à l'un de ces enjeux ? Proposez une manifestation (tous formats possibles) pendant la semaine du 5 au 10 septembre 2016 et demandez la labellisation officielle auprès de l'ANLCI pour vous inscrire dans la dynamique des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme. Pour cette troisième édition, une attention particulière sera portée sur la thématique de l'inclusion numérique.

>> [Accéder au formulaire de demande de label.](#)

Appel à projets

Fondation de France

« Aidons tous les collégiens à réussir ! », Fondation de France.

La Fondation de France lance un appel à projet autour de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture des jeunes nécessaire à la cohésion sociale. Les projets doivent concerner le cycle 3 et doivent avoir pour objectif la consolidation des parcours des élèves ou la remobilisation des jeunes décrocheurs. Les porteurs de projets ont jusqu'au 16 mars 2016 pour déposer leur dossier. [En savoir plus.](#)

Europe.

ELINET – un réseau européen engagé pour l'accès de tous aux compétences de base : les outils disponibles aujourd'hui.



La conférence finale du réseau ELINET s'est tenue à Amsterdam du 20 au 22 janvier dernier. L'ANLCI est membre de ce réseau qui réunit des organisations de 28 pays, engagées pour l'accès aux compétences de base, et a participé à cette conférence qui marque la fin du dispositif sous sa forme actuelle, et a permis de présenter tous les outils attendus pour le partage des pratiques et l'amélioration de la prise de conscience des difficultés liées aux compétences de base en Europe et leurs possibles conséquences. A cette occasion la Princesse Laurentien des Pays bas, fondatrice de la Fondation Lire et Ecrire aux Pays bas, a rappelé dans son discours aux 400 participants présents, aux côtés de représentants de la Commission européenne que « **chaque pays organise l'écosystème**

de sa politique de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme de manière différente. Dans la plupart des pays, cette politique relève du Ministère de l'Education. Mais il doit être clair que tous les services de l'Etat, les gouvernements, ont une responsabilité pour renforcer le niveau de « littéracie » dans chaque pays. En 2016 pour la première fois, le gouvernement hollandais a placé la politique de lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme non pas sous la responsabilité d'un seul, mais de trois ministères : éducation, affaires sociales et santé. Et en France, comme vous le savez, il existe une agence nationale dédiée, l'ANLCI, qui implique 10 des plus grands ministères du pays. C'est une approche transversale vers laquelle nous devons nous tendre. »

A l'occasion de cette conférence a été lancée la « déclaration du citoyen européen au droit à la littéracie », à retrouver sur le [site d'Elinet](#).

>> [Retrouvez les films synthétisant les travaux réalisés par ELINET en deux ans.](#)

>> [En savoir plus.](#)



FOCUS SUR...

Vient de paraître : *Illettré* de Cécile Ladjali.

Cécile Ladjali, après des années d'enseignement notamment dans le secondaire, propose un regard sur une situation d'illettrisme vécue par un jeune homme, et le sentiment d'« enfermement », de frustration que cette situation peut générer. A retrouver chez Actes Sud – parution janvier 2016. [En savoir plus.](#)

Le Chiffre du mois

142 494

A noter

Le comité consultatif de l'Agence se réunira à Paris le 22 mars prochain.

Informations : virginie.lamontagne@anlci.fr

Retrouvez toute notre actualité sur www.anlci.gouv.fr

Informations / abonnements / désabonnements : audrey.pavat@anlci.fr